**Programme de mentorat de la Foundation MAWA**

Le but du programme de mentorat de la Fondation (PMF), qui s’étend sur une année, est de développer les pratiques artistiques et les compétences professionnelles des mentorées. xLe PMF encourage aussi l’autonomie, l’ingéniosité, la prise de décision et l’estime de soi, ainsi qu’à transmettre des connaissances et une sagesse fondées sur l’expérience.

Avec l’aide d’une mentore, la mentorée définira des objectifs artistiques qu’elle atteindra durant le programme. Au cours du processus de mentorat, la mentorée devra réaliser un corpus d'œuvres ou de recherches créatives, et participer activement dans l’expérience d’apprentissage de groupe avec les autres mentorées et mentores.

Les activités entreprises durant le mentorat comprendront: des consultations individuelles entre mentore et mentorée; l’achèvement et/ou le développement des objectifs de la mentorée; la participation à des rencontres de groupe; et le partage d’informations concernant les ressources et les opportunités. Un projet de groupe peut être entrepris à la fin de l’année si le groupe en convient.

**Sélection des mentorées**

Chaque mentore choisit 2 mentorées avec lesquelles elle travaillera, en se basant principalement sur le matériel de support (image des œuvres) soumis par les candidates et les objectifs pour l’année énoncés par ces dernières. Les mentores étudient les applications (mai), développent une liste restreinte (mai), font passer un entretien aux mentorées potentielles (fin mai ou début juin) et faire leur sélection.

Les mentores choisissent des mentorées qu’elles peuvent aider. La question n’est pas « Est-ce une artiste intéressante? », mais plutôt « Suis-je prête à travailler avec cette artiste et ai-je les compétences pour l’aider à faire progresser sa pratique?»

Il y a généralement 5 mentores et 10 mentorées.

**Structure du programme**

Les mentores et les mentorées s’engagent à se rencontrer 4 heures par mois, à un moment convenu et négocié mutuellement. Ces rencontres peuvent inclure la critique du travail de la mentorée, des conseils professionnels, la visite d’exposition ou de conférences, des discussions sur des lectures et/ou d’autres activités.

Les mentores et les mentorées s’engagent aussi à participer à des rencontres mensuelles de groupes, en personne d’une durée de 3 heures (toutes les mentores et toutes les mentorées) ou des rencontres bimensuelles en ligne d’une durée de 1h30 (toutes les mentores et toutes les mentorées) dirigées par les mentores. Ces rencontres peuvent inclure des ateliers de pratique professionnelle comme la rédaction de demande de subvention, des questions sur le commissariat, des lectures critiques, des visites et des critiques d’atelier en groupe, des excursions, des ateliers, etc. Le programme des rencontres de groupe est déterminé par le personnel de MAWA et les mentores après avoir examiné les objectifs des mentorées.

Le programme se déroule de septembre à septembre de chaque année.

Les mentorées choisissent souvent d’organiser des expositions de fin d’année, des projets et des événements après la conclusion du programme, avec un petit budget fourni par MAWA.

**Qui sont les mentorées?**

Les mentorées sont de tous âges et de tous niveaux d’éducation. Elles sont engagées dans leurs pratiques artistiques, quel que soit le support visuel. Elles sont prêtes à faire progresser leur pratique et à y consacrer beaucoup de temps et d’énergie. Elles sont ouvertes à la critique et aux conseils d’artistes plus expérimentées.

**Candidates**

Toute artiste s’identifiant comme femme, non binaire, trans ou bispirituelle peut postuler.

**Qui ne peut pas postuler?**

MAWA déconseille fortement d’accepter des mentorées qui sont actuellement des étudiantes. Souvent, elles n’ont pas développé des habitudes de travail et une « voix » indépendante. Il y a aussi une tension non-productive entre ce programme et leurs autres enseignements.

Les anciennes mentorées peuvent postuler après une période de 7 ans. Cela « élargit le cercle d’opportunités » et fait de la place pour des participantes qui n’ont pas expérimenté le programme auparavant. Il y a seulement eu trois occasions où une ancienne mentorée a été admise au programme.

Gardez à l’esprit que chaque année MAWA reçoit de 2 à 3 fois plus d’applications que nous pouvons en accueillir. Les candidates non retenues sont encouragées à appliquer de nouveau. Une mentorée a postulé 4 ans de suite avant d’être admise au programme. Durant ce temps, son corpus d'œuvres a grandi et s’est amélioré. Finalement, il y avait une « compatibilité » avec une mentore.

**Quand le programme commence-t-il?**

Le programme commence avec un « atelier des principes essentiels du mentorat » pour toutes les mentores à MAWA. La première rencontre de groupe/ orientation pour toutes les mentores et mentorées a lieu le jour suivant.

**Les devoirs et responsabilités de la mentore incluent:**

* être une membre de MAWA
* engagement de 4 heures par mois pour du mentorat individuel (visites d’atelier, participation à des expositions ou à des conférences, discussion de lectures et/ou autres activités déterminées avec la mentorée) x 2 mentorées
* accompagnement de chaque mentorée dans la définition des objectifs et du plan de travail pour l’année; support à la mentorée dans l’accomplissement de leurs objectifs et plan de travail, tout en étant consciente que les objectifs et le plan de travail peuvent changer et évoluer
* discussions honnêtes avec les mentorées sur tout problème pouvant surgir dans la relation mentore/mentorée et en informer MAWA
* participation (présentation de contenu) à une rencontre mensuelle de groupe d’une durée de 3 heures ou aux rencontres bimensuelles de groupe d’une durée de 1,5 heure
* leadership (présentation de contenu) lors des rencontres de groupe sur des sujets convenus à l’avance, tels que discuté avec les autres mentores
* rapport intermédiaire écrit sur les progrès
* rapport final écrit
* être disponible pour consulter la coordination de programme de MAWA concernant le programme
* participation aux rassemblement de suivi à la fin du programme

**Les devoirs et responsabilités de la mentorée incluent:**

* paiement des frais de programme de 300$ au début du programme, à moins d’un arrangement fait avec MAWA
* engagement de 4 heures par mois pour travailler avec une mentore
* consacrer une partie importante de son temps à sa pratique artistique pendant le programme
* établir des objectifs individuels et un plan de travail pour l’année, développés en concertation avec la mentore
* discussion honnête avec la mentore si des problèmes survenaient dans la relation de mentorat
* temps et énergie consacrés à atteindre ses buts, tout en restant consciente que les objectifs et le plan de travail peuvent changer et évoluer
* participation à la rencontre de groupe de 3 heures mensuellement ou à 2 rencontres de groupe de 1,5 heure bimensuellement
* présentation d’une courte causerie d’artiste dans une rencontre de groupe au début de l’année
* accueillir une visite d’atelier dans laquelle elle présentera son travail, au milieu de l’année
* rapport intermédiaire des progrès
* rapport final
* participation à une exposition/projet de groupe et organisation de celui-ci , si le groupe en convient ainsi
* participation à un rassemblement de suivi à la fin du programme